

Arrondissement de Mont de Marsan
Canton de Haute Lande Armagnac

MAIRIE D'ESCOURCE

3 place de la Mairie
40210 Escource

☎ 05 58 04 20 06

📄 05 58 04 21 19

✉ mairie@escource.fr

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 040-214000945-20240514-CM14052024_013-DE



Séance du 14 mai 2024

Date de Convocation : 10 mai 2024

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 12

En exercice : 12

Ont pris part à la délibération : 12 (dont procurations)

L'an deux mil vingt-quatre le quatorze du mois de mai à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Marc Lauga, salle Jean Pierre Brun, sous la Présidence de Patrick SABIN, Maire.

Présents : SABIN Patrick, Maire ; LASTERRA Pierre, DEDIEU Emmanuelle, RABY André, DEBOUDACHER Patrick, BRUSTIS Anne-Laure, DIEDA Jean-Claude, DEGOS Patrice, EDALITI Nathalie, JULIEN Geneviève, LEPAN Pierre, ROMAO Manuel.

Absents et excusés :

Procurations :

Monsieur RABY André a été élu secrétaire de séance.

Délibération 2024 – 013

Objet : PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE DANS DES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS (article L.332-8 7° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet de *rédacteur*, catégorie hiérarchique B pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie à compter du 1^{er} Août 2024.

L'assemblée délibérante

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-19-1,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-8 7°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 040-214000945-20240514-CM14052024_013-DE



CONSIDERANT que la commune compte moins de 2 000 habitants,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité:

- de créer un **emploi permanent à temps complet de secrétaire général de mairie à raison de 35h/semaine**, sur le grade de rédacteur territorial, de catégorie hiérarchique B à compter du 1^{er} Août 2024.
- que cet emploi sera inscrit au tableau des effectifs de la commune,
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : Qualification d'un niveau V
- que l'emploi sera pourvu par un agent contractuel dans les conditions fixées à **l'article L.332-8 7° du code général de la fonction publique**. Dans ce cas, l'agent sera recruté par contrat de travail de droit public d'une durée maximale de 3 ans (renouvelable dans la limite totale de 6 ans),
- que **l'agent contractuel (contrat CDD)** recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade de rédacteur, emploi de catégorie hiérarchique B,
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Monsieur le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par envoi en
Préfecture le 21 / 05 / 2024
et affichage le 21 / 05 / 2024

Le Maire,

P SABIN

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Patrick SABIN



Le secrétaire de séance,
Monsieur André RABY